



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – FORMATION « PASSION FLEURISTE : DE L'ART A L'ENTREPRISE »

1. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent l'ensemble des inscriptions aux sessions de formation de reconversion professionnelles proposées par l'École Nationale des Fleuristes de Paris (ENF). Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document.

2. INSCRIPTION

Les inscriptions sont enregistrées dans la limite des places disponibles, à réception du dossier complet et du règlement ou de l'accord de prise en charge. Une confirmation d'inscription est adressée au plus tard trois semaines après réception.

Pour chaque inscription, sont transmis :

- La convention de formation, à retourner signée avant le début de la formation.
- La convocation précisant les horaires, le lieu et les informations pratiques.

3. DÉROULEMENT DES FORMATIONS

Les horaires sont communiqués par convocation. Les stagiaires s'engagent à respecter la ponctualité, les règles d'assiduité et à signer les feuilles d'émargement.

L'organisme de formation se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stage en fonction des nécessités de service. Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par l'organisme de formation aux horaires d'organisation du stage. En cas d'absence ou de retard au stage, il est préférable pour le stagiaire d'en avertir le formateur. Par ailleurs, une fiche de présence sera signée par le stagiaire.

Une trousse à outils et un tablier sont remis à chaque stagiaire en début de formation. Sera également joint le "Règlement intérieur" de l'établissement. À l'issue de la formation, une enquête de satisfaction sera envoyée à chaque stagiaire. L'École Nationale des Fleuristes de Paris délivrera également une attestation de fin de formation. Une attestation de présence est envoyée à l'établissement employeur et/ou à l'OPCO selon demande.

Évaluation - Tout au long de la formation, un dispositif adapté, constitué d'exercices d'application, d'études de cas ou de mises en situation permet aux stagiaires et au



formateur d'évaluer le niveau des acquis des participants au regard des objectifs de compétence.

Inscription à l'examen du CAP Fleuriste : l'inscription à l'examen du CAP s'effectue chaque année de mi-octobre à mi-novembre pour l'examen de mai/juin. La maison des examens communique les dates précises généralement sur la période de février.

4. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – COPYRIGHT

Les contenus, supports pédagogiques et ressources remis ou diffusés sont la propriété exclusive de l'ENF. Toute reproduction, diffusion ou exploitation sans autorisation écrite est strictement interdite.

5. AUTORISATION D'EXPLOITATION DE DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre de ses formations ainsi que des différentes manifestations (visites, événements, concours) auxquelles participent ses apprenants, l'école Nationale des Fleuristes peut être amenée à réaliser des captations de photos et de vidéos. Ces photos ou vidéos sont essentielles à la communication interne et externe de l'école et également à la promotion du métier.

En intégrant l'école, vous acceptez de donner votre autorisation à l'école pour prendre ou faire pendre des photographies ou vidéos de votre personne, individuellement ou au sein d'un groupe de personnes, sous réserve que l'usage de ces photographies ou vidéos soit strictement limité à :

La constitution et la diffusion de supports internes sur papier ou numériques tels que annuaires, « trombinoscopes », sites Internet ou Intranet de l'établissement, publications internes de toute nature, affiches

La diffusion sur des supports externes sur papier ou numériques tels que les réseaux sociaux et plus généralement les SEA*, des publications externes, affiches, dans le respect de votre réputation, de votre dignité et de votre vie privée pourront être réalisées. La présente autorisation est donnée jusqu'au retrait du consentement. Toute personne majeure a la possibilité de refuser de donner son consentement. Dans ce cas, elle doit le signaler par courrier avant le début de la formation à l'attention du Directeur – École Nationale des Fleuristes de Paris – 3, rue Hassard – 75019 Paris.

*SEA (Search Engine Advertising) : Le SEA désigne l'utilisation de liens commerciaux ou publicitaires sur les moteurs de recherche.



6. RÈGLES APPLICABLES

Il est de la responsabilité du stagiaire de s'assurer que lui-même ou son personnel stagiaire respecte les lois ou règles applicables, y compris les règles du droit de la concurrence, et ce, durant toute la durée de la formation. Il s'oblige à signer en début et fin de chaque journée la feuille d'émargement mise à sa disposition. Le défaut ou manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de formation. L'employeur - ou selon le cas le stagiaire - s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de l'École Nationale des Fleuristes de Paris. A la fin de sa formation le stagiaire s'engage à répondre à l'ensemble des enquêtes qui lui seront communiquées.

7. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Lors de la participation aux formations, le stagiaire accepte de fait le règlement intérieur de l'organisme de formation (consultable sur le site de l'École Nationale des Fleuristes de Paris) et s'engage à en respecter les dispositions. Conformément aux articles L 6352-3 et suivants et R 6352-1 et suivants du Code de travail, le règlement intérieur définit les règles générales et permanentes et précise la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

8. CONDITIONS FINANCIÈRES

Le tarif de la formation Passion Fleuriste : de l'art à l'entreprise 2025-2026 est fixé à 12 000 € net ou 8 000€ si le projet professionnel n'inclut pas une création/reprise d'entreprise (organisme non soumis à TVA).

Des frais de dossier non remboursables de 200 € sont également demandés. Le règlement s'effectue par virement.

Une facture est remise en fin de formation.



9. ANNULATION ET DÉDOMMAGEMENT

Le stagiaire peut se rétracter par courrier recommandé au minimum 20 jours ouvrés avant le début de la formation. Les frais de dossier de 200 € ne sont pas remboursables.

En cas d'abandon non justifié par un cas de force majeure, 90 % du montant total de la formation reste dû.

En cas de force majeure (maladie, décès), seuls les jours effectivement suivis sont facturés.

L'ENF se réserve le droit d'annuler une session si l'effectif minimal de 12 stagiaires n'est pas atteint.

10. STAGE EN ENTREPRISE : DROITS ET DEVOIRS

Le stagiaire devra réaliser son stage chez un fleuriste adhérent à l'Union Nationale des Fleuristes.

La durée d'un stage ne doit pas excéder 1 mois dans une même entreprise

Le stagiaire doit signer et respecter les modalités d'une convention de stage également paraphée par le responsable de son organisme de formation et l'entreprise qui l'accueille. Cette convention précise les engagements et les responsabilités de chaque partie signataire. Il doit se conformer aux règles (horaires, discipline, règles de sécurité et d'hygiène) et au règlement intérieur de l'entreprise.

À la fin de la période en entreprise, le stagiaire pourra rédiger sur demande de la direction pédagogique un dossier professionnel, qui sera soumis et évalué par une commission pour l'examen de vente-conseil.

Le stage doit faire l'objet d'un double encadrement, par un enseignant de l'établissement et un membre de l'entreprise (le tuteur ou maître de stage, prévu dans la convention de stage).

11. DROIT APPLICABLE

En cas de litige non résolu à l'amiable, le Tribunal judiciaire de Paris est compétent.

12. PROTECTION DES DONNÉES



Les données personnelles collectées sont utilisées pour la gestion administrative des formations. Elles ne sont jamais cédées à des tiers.

L'adresse courriel peut être utilisée à des fins de communication ou de diffusion d'informations.

Conformément au RGPD, le stagiaire peut exercer ses droits d'accès, rectification, effacement et opposition en écrivant à : ecole@lesfleuristes.com.